



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRATTEY  
DELIBERATION N° 2026-16**

**Nombre de membres :** En exercice 11 **Date de la convocation :** 22/04/2026  
Excusés 01 **Date d'affichage :** 04/05/2026  
Ayant délibéré 11 **Date Transmission Préfecture :** 04/05/2026

L'an deux Mille Vingt Six, le mercredi 29 avril à 18 h 30, le conseil municipal de la Commune de GRATTEY s'est réuni pour une session ordinaire du mois d'AVRIL au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

**Sous la présidence de :** Mr Jérôme LALLEMAND.

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Emmanuelle CLERC

**Étaient présents :** Mmes et Ms, LALLEMAND Jérôme, DEBOUT Françoise, CURIE Laurent, VAUTHIER Patrick, CLERC Emmanuelle, GADOT Guillaume, VANDERME Laura, GIRARD Julie, BECKER Salomé, VIGNERON Vivien

**Étaient absents :** Excusé : - - représenté : LALLEMAND Luc

**OBJET :** **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : LISTE DES NOMS POUR NOMINATION**

Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du code général des impôts, qui institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (TF-TH-RS), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum **avant le 20 mai 2026**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms et charge M. le Maire de la transmission aux services fiscaux.

- |  |  |
|--|--|
| 1. M. Cyril PETRIGNET                    | 13. M. Nicolas PETITGUILLAUME                  |
| 2. Mme Nelly DUPAS                       | 14. M. Jérôme DREZET                           |
| 3. Mme Magali LALLEMAND née HUMBLLOT     | 15. Mme Stéphanie LALA                         |
| 4. Mme Françoise GENESTIER née HENRY     | 16. Mme Alison CAMUS née DELPLANQUE            |
| 5. Mme Dominique CELY née TIRVAUDEY      | 17. M. DUBOT Laurent                           |
| 6. MME Simone SALMON née GENESTIER       | 18. M. Sylvain MONASSON                        |
| 7. MME Sylvie GADOT née SALMON           | 19. Mme Sabrina COUDOT née VINOT               |
| 8. M. Pascal POULAIN                     | 20. M. Christophe HUGUENY                      |
| 9. Mme RACLOT Martine née RODRIGUEZ-DIAS | 21. Mme Angélique HUGUENY née PINOT            |
| 10. Mme Camille COUTURIER                | 22. Mme Catherine BUSSING                      |
| 11. Mme Caroline ANNON née TISSOT        | 23. Mme Joëlle LABOURDETTE-LADEVEZE née RACLOT |
| 12. M. MUNIER Philippe                   | 24. M. Cyril CAMUS                             |

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Jérôme. LALLEMAND

**CERTIFIE EXECUTOIRE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

